



je **réduis** et
je **trie**
mes **déchets**
coeurdesavoie.fr



Lettre d'information du service prévention des déchets Cœur de Savoie Spécial réparation

Réparer plutôt que jeter !

Au sommaire de cette newsletter, vous trouverez des infos sur :

- Le bonus réparation
- La réparation des appareils électriques
- La réparation des vêtements et chaussures
- Les autres bonus à venir
- Le réseau Répar'Acteur
- Un questionnaire sur les possibilités de réparation textile sur le territoire

LE BONUS REPARATION

Le principe du bonus réparation : une facture réduite si vous faites réparer un objet chez un réparateur labellisé.

Son but : lutter contre l'obsolescence programmée et encourager une consommation écologiquement responsable.

Les différents bonus sont financés par les vendeurs des produits concernés.

Pour en bénéficier, aucune démarche ! La réduction est déduite instantanément et de manière visible sur la facture de réparation (à condition que celle-ci soit supérieur au bonus).

Pour cela, il faut que l'objet :

- Soit détenu par un particulier et ne soit pas couvert ni par une garantie, ni par une assurance.
- Respecte la réglementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel, etc).
- Fasse partie de la liste des appareils éligibles.

Actuellement, deux grandes familles sont couvertes par ce dispositif :

- Les appareils électriques
- Les vêtements et chaussures

LA REPARATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Ce bonus réparation est géré par Eco-system, qui prolonge la vie des équipements électriques et électroniques (EEE).



Ils conçoivent des deuxièmes vies soutenables, performantes et justes : réparation, réutilisation, réemploi et recyclage.

Le label QualiRépar est attribué à des professionnels de la réparation d'équipements électriques et électroniques, qualifiés et compétents. Il vient valoriser leur savoir-faire et la qualité de leur travail pour diagnostiquer les pannes et réparer les produits concernés. Il est attribué par des organismes certificateurs indépendants (Bureau Veritas, SGS et AFNOR) après un audit exigeant, et pour une durée de 3 ans renouvelable.



Quels sont les avantages du label ?

1. Le bonus réparation

Il est exclusivement applicable par les réparateurs labellisés QualiRépar. Il est instantanément déduit de la facture de réparation pour les appareils et pannes éligibles et qui ne sont plus sous garantie.

2. Sécurité et garantie

Une garantie commerciale de 3 mois minimum sur la réparation. Une conformité des pièces utilisées pour la réparation.

3. Respect de l'environnement

Le réparateur est en mesure d'apporter des conseils pour allonger la durée de vie des appareils. Le réparateur s'engage à recycler les déchets issus des réparations dans la filière agréée, respectueuse de l'environnement.

Les appareils éligibles



Hors garantie légale ou commerciale (y compris les extensions de garantie)



Non couverts par une assurance



Détenus par les ménages (vs les professionnels)



Disposant d'une plaque signalétique ou d'un numéro d'identification / IMEI



Respectant la réglementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel etc.)

Quels sont les montants du bonus réparation ?

Un montant maximum est défini par appareil électrique par l'organisme Eco-system. Le coût total de la réparation est fixé par le réparateur en fonction des appareils concernés et des réparations à effectuer.



Aspirateurs (balai / robot / traicneau)

40€



* Imprimante (seuil décl. : 150€)

35€



Téléphone portable (* casse écran)

25€



Machine à café à capsule

15€

Où sont les réparateurs labellisés ?

Un annuaire des réparateurs agréés Quali Répar est consultable en ligne. Il est mis à jour régulièrement, le nombre de réparateurs évoluant au cours du temps.

Annuaire des réparateurs

Questions pratiques

- Les réparations faites par les réparateurs agréés sont garanties 3 mois minimum, sous condition d'utilisation normale de l'équipement
- Les appareils éligibles au bonus réparation sont uniquement ceux qui apparaissent dans la liste prévue (liste des montants).
- Si les réparateurs agréés sont trop loin de chez vous, certains proposent des interventions à domicile. Depuis le 1er février 2024, il est possible d'envoyer votre appareil par colis à un réparateur.
- Le bonus réparation n'est valable que pour le travail effectué par un professionnel. Il n'est pas possible d'en bénéficier pour les pièces détachées seules.

LA REPARATION DES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

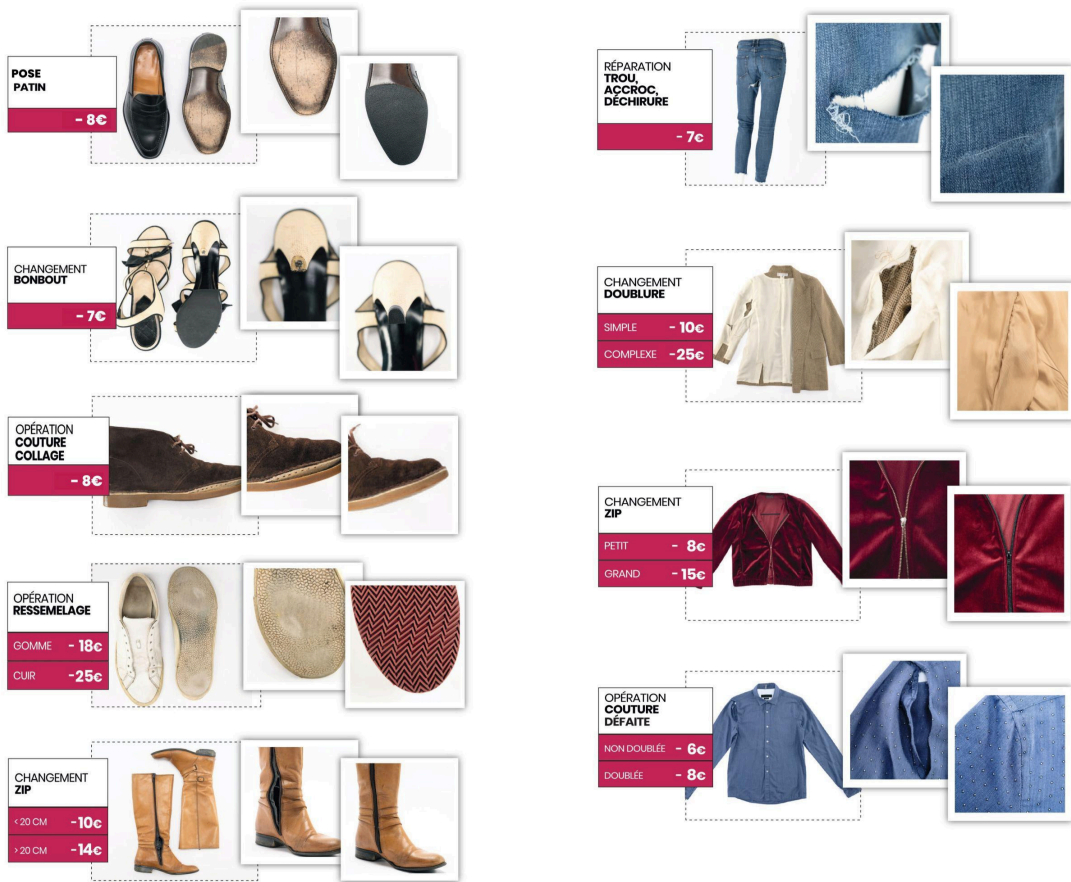
Re_fashion

L'éco-organisme de la Filière Textile

Ce bonus réparation est géré par Refashion, chargé de la filière textile. Il assure la gestion de la fin de vie de ces articles.

Refashion accompagne la transformation vers l'économie circulaire et sert les différentes parties prenantes : vendeurs, prestataires, collectivités locales, pouvoirs publics, porteurs de projets, citoyens.

Quelles réparations, quels montants ?



Tous les vêtements et chaussures sont éligibles au bonus réparation à l'exception des :

- sous-vêtements et lingerie
- vêtements en cuir
- vêtements en fourrure animale

Où trouver des réparateurs agréés par Refashion ?



Peu de réparateurs agréés sont actuellement enregistrés sur le territoire.

L'entreprise Stelli Couture, installée à Valgelon-La Rochette, est inscrite au registre des réparateurs pour les vêtements.
Le bonus réparation est également possible pour les réparations à distance.

Tous les
réparateurs

Stelli Couture

LES BONUS REPARATION A VENIR

Les bonus réparation à venir



Effectif depuis le début de l'année pour certaines tondeuses, en développement pour d'autres machines (motoculteur, machines portatives, ...).

Le réseau de réparateurs est en cours de création.

Pour en savoir
plus

En création pour les articles de sport (sac à dos, tentes, selles d'équitation, ...), les vélos et tous moyens de circulation roulant sans motorisation

Pour en savoir
plus





En création pour les fauteuils, canapés et matelas. D'autres types de meubles seront inclus petit à petit.

Pour en savoir plus

LE RESEAU DES REPAR'ACTEURS



Trouvez un artisan réparateur proche de chez vous !

annuaire-reparation.fr



Ce réseau créé par les Chambres des Métiers et de l'artisanat répertorie plus de 1 230 artisans en Auvergne-Rhône-Alpes qui s'engagent à faire de la réparation une priorité. Les Répar'acteurs inscrits s'engagent à minimiser les impacts environnementaux de leurs activités.

Le site permet de trouver un réparateur près de chez soi grâce à un moteur de recherche multicritères : électroménager, téléphonie, multimédia, vêtements, bijoux, vélos...



Réparer réduit les déchets, prolonge la vie des objets, soutient l'économie circulaire et diminue les émissions de gaz à effet de serre.

Les Français préfèrent de plus en plus réparer leurs objets plutôt que les jeter, s'inscrivant ainsi dans un mouvement citoyen et écoresponsable, écologique et économique.

[Annuaire des Répar'Acteurs](#)

JUSTE A COTE

Consultation des habitants

Emmaüs Arbin et le service déchets de Cœur de Savoie souhaitent connaître les besoins des habitants du territoire en matière de réparation des vêtements.



[Questionnaire](#)



Service Déchets de la Communauté de communes Cœur de Savoie

Pour nous écrire : prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

